

# SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DU HAUT-ALLIER



## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU BUREAU DE LA CLE DU 25 JUIN 2013, AU SMAT DU HAUT-ALLIER



Cellule d'animation du SAGE du Haut-Allier  
SMAT du Haut-Allier  
Maison du Haut-Allier  
42, avenue Victor Hugo - BP 64  
43300 LANGEAC  
Mail : [a.lagaly@haut-allier.com](mailto:a.lagaly@haut-allier.com)

**Avec la participation financière de :**



Établissement public du ministère  
chargé du développement durable



Rhône-Alpes



## Présences

### Membres du bureau de la CLE présents:

M. NOËL-BARON : Maire de Chanteuges, Président de la CLE

M. REVEILLET : Représentant de la DDT 43

M. ROME Francis : Maire de Blassac, Vice-président de la CLE

M. PALPACUER : Conseiller Général de la Lozère

Mme GUENEE : Représentant de la Chambre d'agriculture d'Ardèche et de Lozère (services techniques)

M. BONNET : Représentants de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques

M. MARTIN : Représentant de la Fédération de Pêche de la Haute-Loire

M. LECUNA : EDF Unité Production Centre

M. FIELBAL: Représentant de la DDT 48

M. MERLE : stagiaire DDT 48

### Membres du bureau excusés :

M. RAVAT : Maire de Monistrol-d'Allier

M. POMMAREL : Conseiller Régional d'Auvergne

M. ARCHER : Maire de Saint-Haon

M. BRUN : Maire de Fontanes

M. SIMEON : Représentant de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne

M. DUBOIS : Représentant de France-Hydroélectricité

M. BRUNEL Rémi : Maire de Rauret

### Membres du SMAT présents :

Mme LAGALY : Chargée de mission SAGE Haut-Allier

### Bureau d'études :

Mme MIAILLER : BRL ingénierie

La liste d'émargement est présentée en annexe 1.

## **Ordre du jour :**

- Présentation du chiffrage de la stratégie pré-retenue
- Points divers

\*\*\*\*\*

M. NOEL-BARON introduit la séance en remerciant l'ensemble des membres du bureau présents et énonce l'ordre du jour. Il demande ensuite si quelqu'un a des remarques concernant le compte-rendu du précédent bureau.

Aucune remarque n'étant apportée, le compte-rendu est adopté.

Il indique que le directeur du CNSS présentera en fin de séance le manifeste concernant la problématique du repeuplement de Saumons sur la rivière Allier.

### **♦ Présentation du chiffrage de la stratégie pré-retenue (annexe 2)**

Le bureau d'études revient sur la méthodologie utilisée pour le chiffrage de la stratégie.

La méthode se base sur celle utilisée par les SAGEs Dore et Sioule, réadaptée pour les particularités du Haut-Allier. Mme Miaillier explique qu'il s'agit d'un chiffrage approximatif, de nombreuses hypothèses ont du être réalisées pour obtenir les coûts des différents axes d'action. Elle rappelle les grands principes utilisés :

- Chiffrage de chaque axe d'action pré-identifié
- Chiffrage du socle et de la plus-value du SAGE
- Non prise en compte des financements potentiels = coûts brut
- Programmes et mesures en cours non intégrés (CT, PPRI...)

Le chiffrage englobe donc le coût des mesures réglementaires (= le socle) et celui de la plus value du SAGE. Cela permet de mieux appréhender les efforts à réaliser aux vues des bénéfices attendus.

### **Echanges autour de la présentation :**

Après réflexion, il est demandé à ce que l'inflation soit prise en compte dans le coût global et la plus-value du SAGE. Le taux de 1.8% est proposé.

M. REVEILLIEZ revient sur les coûts de renouvellement des réseaux AEP, qui ont été chiffrés et propose de faire de même pour les réseaux d'assainissement.

Les réseaux d'assainissement étant plus impactant sur la qualité des milieux aquatiques que ceux de l'AEP, il apparaît logique de chiffrer cette mesure.

L'animatrice indique que le Document Départemental d'Orientation de la Haute-Loire a été envoyé par l'Agence de l'Eau à la cellule d'animation. Certaines données de ce document (ex : âge moyen des systèmes d'assainissement) permettront de faire les bonnes hypothèses pour le chiffrage.

Les DDT 43 et 48 s'accordent à dire que l'hypothèse réalisée pour le linéaire de réseau AEP (soit 1,25 km de linéaire par km<sup>2</sup> de commune rurale) est correct.

M. LECUNA s'interroge sur les usages pris en compte pour le calcul des bénéfices. Il indique qu'il est dommage que seuls les loisirs récréatifs soient pris en compte.

Le bureau d'étude répond qu'il s'agit des usages utilisés dans le cadre des analyses coûts-bénéfices. Ce sont les mêmes usages que ceux définis dans le rapport scénarios contrastés. Les remarques précédentes seront ajoutées au rapport de la stratégie.

Suite à ces échanges, le bureau d'études énonce les grandes orientations du SAGE qui seront présentées lors de la réunion de CLE pour la validation de la stratégie.

Aucune remarque n'est formulée par les membres du bureau de la CLE

#### ◆ **Présentation du manifeste « Pour un plan Saumon 2014-2019 ambitieux »**

Le Président de la CLE souhaite que Patrick Martin, directeur du Conservatoire National du Saumon Sauvage et membre de la CLE au titre du représentant de la fédération de pêche de la Haute-Loire, présente son manifeste « Pour un Plan Saumon 2014-2019 ambitieux ».

Il s'agit d'un manifeste rappelant l'enjeu des actions de repeuplement de Saumons sur l'axe Allier. Cinq points caractérisent ce document (Annexe 3) :

- 1) Améliorer l'habitat pour retrouver une population autonome
- 2) Implication des acteurs locaux
- 3) Repeuplement renforcé
- 4) Compromis scientifique et politique maîtrisé et valorisé
- 5) Réouverture à moyens termes de la pêche au Saumon : Cet objectif permettrait de valoriser les efforts réalisés par les acteurs du territoire. A partir d'un nombre défini d'individus remontant, la pêche au Saumon pourrait être ré-envisagée dans des conditions spécifiques (dates précises, nombre d'individus...).

Dans le cadre du plan de gestion des poissons migrateurs (PLAGEPOMI) 2009-2013, l'Etablissement Public Loire a assuré, sur cette même période, la maîtrise d'ouvrage de l'opération de repeuplement en saumons du bassin de la Loire.

Actuellement le PLAGEPOMI est en cours de révision et devrait être validé en décembre 2013. Après avis du conseil scientifique du saumon sauvage, il apparaît que la poursuite d'une action de repeuplement, moyennant adaptations, serait l'une des actions préconisées par le PLAGEPOMI 2014-2019, mais les conditions du marché ne sont pas encore fixées.

Dans le cadre de cette révision et également du renouvellement du marché concernant le repeuplement, il est nécessaire de rappeler l'objectif de retrouver une population de Saumons viable et autonome. Pour ce faire, il est important de ne pas diminuer le plan d'alevinage dans l'Allier. (Pour rappel, 80% des Saumons qui remontent à Vichy sont issus du CNSS).

Le Président de la CLE propose aux membres du bureau d'adresser un courrier en ce sens à l'Etablissement Public Loire, afin de soutenir l'ambition affichée dans le manifeste. (Annexe 4)

M. Palpacuer indique qu'il siège à EPL et fera une intervention lors de la réunion de vendredi.

Patrick Martin demande à ajouter le bureau de la CLE du SAGE du Haut-Allier à la liste des membres soutenant la démarche, sur la première page du manifeste.

Les membres du bureau valident cette proposition.

#### ◆ **Calendrier des prochaines réunions :**

Le Président de la CLE souhaite, d'ores et déjà, caler les dates des réunions à venir.

Ainsi la prochaine réunion de **bureau aura lieu le mercredi 17 juillet à 9h30** au SMAT avec l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet de PLAGEPOMI 2014-2019 (consultation de la CLE (DREAL), réponse à rendre avant le 13 septembre)
- Présentation du projet de PPRI de Langogne (consultation de la CLE (DDT48), réponse à rendre avant le 20 août)
- Présentation du cahier des charges pour la fin de l'élaboration du SAGE (rédaction PAGD et Règlement + rédaction du rapport environnemental (en option))
- Points divers

La prochaine réunion de la CLE aura lieu **le 6 septembre à Langogne**, pour la présentation de la stratégie retenue. Les lieux et horaires sont à définir.

**Le Président de la CLE  
Franck NOEL-BARON**



# Annexe I



SMAT du Haut-Allier

## SAGE du Haut-Allier

### Réunion de bureau de la CLE du 25 juin 2013

NOM	ORGANISME	SIGNATURE
M. BRUNEL	Maire de Rauret	EXCUSE
M. POMMAREL	Conseiller régional d'Auvergne	EXCUSE
M. NOEL-BARON	Président de la CLE	
M. ROME	Vice-président de la CLE	
M. PALPACUER	Conseil Général de la Lozère	
M. RAVAT	Maire de Monistrol d'Allier	
M. BRUN Jean-Louis	Maire de Fontannes	
M. ARCHER	Maire de Saint Haon	
M. BONNET	ONEMA Auvergne	
M. SIMEON	Agence de l'Eau LB	EXCUSE
M. FIELBAL	DDT 48	
M. MARTIN	FDAAPPMA 43	
M. LECUNA	EDF	
M. DUBOIS	France-Hydroélectricité	EXCUSE
M. TOIRON	Chambre d'agriculture de la Lozère	
Mme GUENEE		
Mme MIAILLIER	BRLi	
Mme LAGALY	SMAT du Haut-Allier	
M. REVEILLIEZ	DDT 43	
M. MERLE	DDT 49	
P		

## Annexe 2

### Chiffrage de la stratégie : pour quoi faire ?

Ordre de grandeur

→ Pas un argument de choix de la stratégie

MAIS :

- Eléments de comparaison
  - Socle / Plus-value du SAGE
  - Entre grands objectifs
- Evaluation des efforts à réaliser et de leur pertinence par rapport aux bénéfices attendus

Réunion du bureau de la CLE - 25 Juin 2013

### Chiffrage de la stratégie : comment faire ?

• Même méthodologie que sur les SAGE Dore et Sioule

→ adaptée aux particularités du Haut Allier

- Chiffrage de chaque axe d'action pré-identifié
- Chiffrage du Socle et de la plus-value du SAGE
- Non prise en compte des financements potentiels = **coûts brut**
- Programmes et mesures en cours non intégrés (CT, PPRI...)

Réunion du bureau de la CLE - 25 Juin 2013

### Chiffrage de la stratégie : comment faire ?

• Principe de chiffrage de certains axes d'action

-Animation / Sensibilisation

→ Nombre d'ETP global (tous MO confondus, ETP partiellement existants)

-Travaux : délicate en l'absence des études préalables

→ Coût moyen (référence France ou grand bassin hydrographique)

-Etudes

→ A dire d'expert ou coût moyen d'études réalisées à proximité

• Ampleur de réalisation des axes d'action

-Hypothèses réalistes

-Quels secteurs / Combien d'acteurs concernés ?

→ Fonction des enjeux principaux et caractéristiques du territoire (Et, Diag, Sc.T.)

Réunion du bureau de la CLE - 25 Juin 2013

### Chiffrage de la stratégie : quelques exemples

• Socle

-Chiffrage selon les enjeux du territoire

→ Réhabilitation de STEP « points noirs » = **2 M€**

\*4 communes impactantes → capacité d'assainissement (EH)

\*Coût moyen de création d'une STEP par gamme d'EH (BRGM / AE-RI)

-Chiffrage basé sur de fortes hypothèses

→ Renouvellement des réseaux AEP = **40,2 M€**

\*Hyp 1 : 1,25 km de réseau AEP par km<sup>2</sup> de commune rurale

\*Coût moyen de renouvellement : 100 €/ m linéaire

\*Hyp 2 : taux de renouvellement de 2% par an

Réunion du bureau de la CLE - 25 Juin 2013

### Chiffrage de la stratégie : quelques exemples

• Plus-value du SAGE

-Chiffrage à partir du retour d'expérience du SMAT

→ Profils de baignade

\*Coût unitaire = moyenne des 11 profils réalisés sur le Haut Allier

\*Fréquence de renouvellement basée sur résultats 2011

-Chiffrage à partir du retour d'expérience sur le territoire

→ MAET

\*Budget sur le CT Nausnac pour 2800 ha → coût unitaire

\*Hyp : engagement de 50% surface éligible au MAET hors Nausnac

-Chiffrage à dire d'expert

→ PCS intercommunal

\*PCS mutualisé à l'échelle d'un bassin versant : 4500 €/commune

\*Haut Allier : 53 communes concernées par le risque inondation

Réunion du bureau de la CLE - 25 Juin 2013

### Le coût de la stratégie

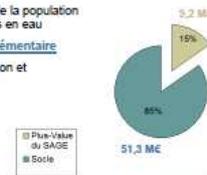
• Répartition Socle >>>>> Plus-value du SAGE

-Réglementaire : investissements lourds (AEP ≈ 80%)

→ Etablie pour le bien-être de la population & le bon état des ressources en eau

-SAGE : investissement complémentaire

→ Outil facilitateur : articulation et ajustement des initiatives



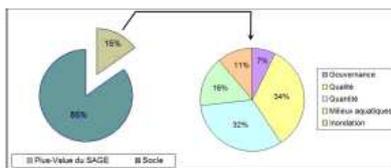
■ Plus-Value du SAGE  
■ Socle

Réunion du bureau de la CLE - 25 Juin 2013

### Le coût de la stratégie

• Répartition par grand objectif du SAGE

-Budgets principaux = enjeux principaux



Réunion du bureau de la CLE - 25 Juin 2013

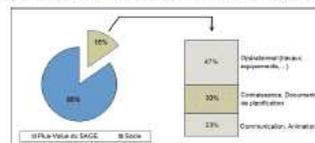
### Le coût de la stratégie

• Répartition par type de levier d'action

-Majorité des axes d'action = connaissance + animation/sensibilisation

-Individuellement moins cher que l'opérationnel

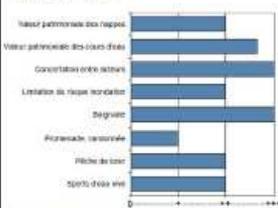
-Essentiel pour faire vivre le SAGE et assurer son efficacité



Réunion du bureau de la CLE - 25 Juin 2013

## Coût de la stratégie & bénéfices attendus

Plus-value = 9,2 M€



- Socle : obligatoire et très coûteux mais insuffisant

- Plus-value du SAGE

- Effort financier complémentaire...

- MAIS** bien moindre et pour des bénéfices significatifs

- Aller plus loin que réglementation

- Apporter une cohérence globale

Réunion du bureau de la CLE - 25 juin 2013

## La stratégie proposée pour le Haut Allier

### UN SAGE INCITATIF

« qui met l'accent sur l'amélioration des connaissances et la gouvernance locale, qui s'attaque aux problèmes avérés sur le territoire tout en valorisant ses richesses écologiques, préservées grâce aux comportements vertueux qu'il inspire envers les ressources en eau et les milieux aquatiques »

= Stratégie retenue suite à :

- La commission globale
- L'arbitrage par le Bureau de CLE

→ Stratégie à proposer en CLE pour validation

Réunion du bureau de la CLE - 25 juin 2013

## La stratégie proposée pour le Haut Allier

### Gouvernance

- Assurer le suivi du SAGE (indicateur, cartographie)
- Favoriser la diffusion de connaissances (observatoire, communication)
- Garantir un portage adapté et efficace du SAGE (animateur local, collaboration avec les initiatives locales, réflexe de consultation amont de la CLE, dynamiques de mutualisation)
- Garantir une cohérence avec SAGE voisins et amgt du territoire (dialogue SAGE HA-urbanisme, dialogue inter-SAGE)
- Améliorer les connaissances sur le territoire (impact environnemental de Naussac sur l'aval, rendement AEP, zones humides et têtes de BV, diagnostic des espèces invasives)

Réunion du bureau de la CLE - 25 juin 2013

## La stratégie proposée pour le Haut Allier

### Qualité

- Améliorer les connaissances (densifier le réseau de suivi sur NAEP du Devès & têtes de BV, diagnostic des polluants émergents)
- Tendre vers des objectifs de qualité ambitieux (« excellence de qualité » basée sur les normes irlandaises)
- Réduire les impacts de l'AC, ANC, industrie (animation autour du réglementaire, formation agents d'entretien de STEP, inciter à l'intercommunalité, adéquation capacité milieu / rejets)
- Réduire les phyto non agricoles (sensibilisation, plans de désherbage)
- Favoriser des pratiques agricoles plus « vertes » (animation renforcée sur les secteurs à enjeu, MAET, vigilance nitrates préventive)
- Mieux protéger les captages AEP (animation autour du réglementaire, efficacité de l'existant - périmètre & activités autorisées)

Réunion du bureau de la CLE - 25 juin 2013

## La stratégie proposée pour le Haut Allier

### Quantité

- Améliorer les connaissances (densifier le réseau de suivi sur affluents & Nappe du Devès, suivi des prélèvements)
- Mieux connaître les ZH hydrologiques pour mieux les gérer (cf. MA)
- Organiser la gestion des prélèvements pour concilier usages/milieux (définition des volumes prélevables, organisme unique agricole, )
- Inciter les communes/industries/particuliers aux économies d'eau (sensibilisation, équipements publics)
- Accompagner les agriculteurs vers des économies d'eau (animation renforcée sur les secteurs à enjeu, MAET, transparence de gestion des retenues, réflexion globale eau/intrants sur les choix culturels)
- Améliorer la performance des réseaux d'AEP (animation autour du réglementaire, détection des fuites, prix de l'eau provisionnel)

Réunion du bureau de la CLE - 25 juin 2013

## La stratégie proposée pour le Haut Allier

### Milieux aquatiques

- Inciter à la préservation/restauration de la continuité écologique (animation autour du réglementaire, valorisation du projet Poutès, bon entretien des passes à poisson)
- Garantir la qualité des milieux rivulaires et aquatiques (animation pour améliorer les pratiques agricoles et forestières & la gestion des ripisylves)
- Maintenir la biodiversité notamment des ZH et têtes de BV (sensibilisation, promotion des outils fonciers de préservation, identification de ZHIEP/ZSGE)
- Mieux gérer les activités aux abords des cours d'eau pour préserver les milieux aquatiques (suivi et gestion des sites de baignade, rationalisation des secteurs de cours d'eau fréquentés, connaissance et gestion des plans d'eau)
- Suivre et gérer les espèces invasives à hauteur de leur menace (sensibilisation, suivi-diagnostic)

Réunion du bureau de la CLE - 25 juin 2013

## La stratégie proposée pour le Haut Allier

### Inondation

- Entretien la culture du risque inondation (sensibilisation, repères de crue)
- Améliorer la prise en compte du risque et de l'alerte (information sur le système d'alerte)
- Limiter le risque et la vulnérabilité (animation autour du réglementaire, PCS intercommunal, animation pour réduire la vulnérabilité du bâti, MAET, restauration de ZH écrêteuses de crue, entretien intégré des cours d'eau - inondation/qualité morphologique)

Réunion du bureau de la CLE - 25 juin 2013

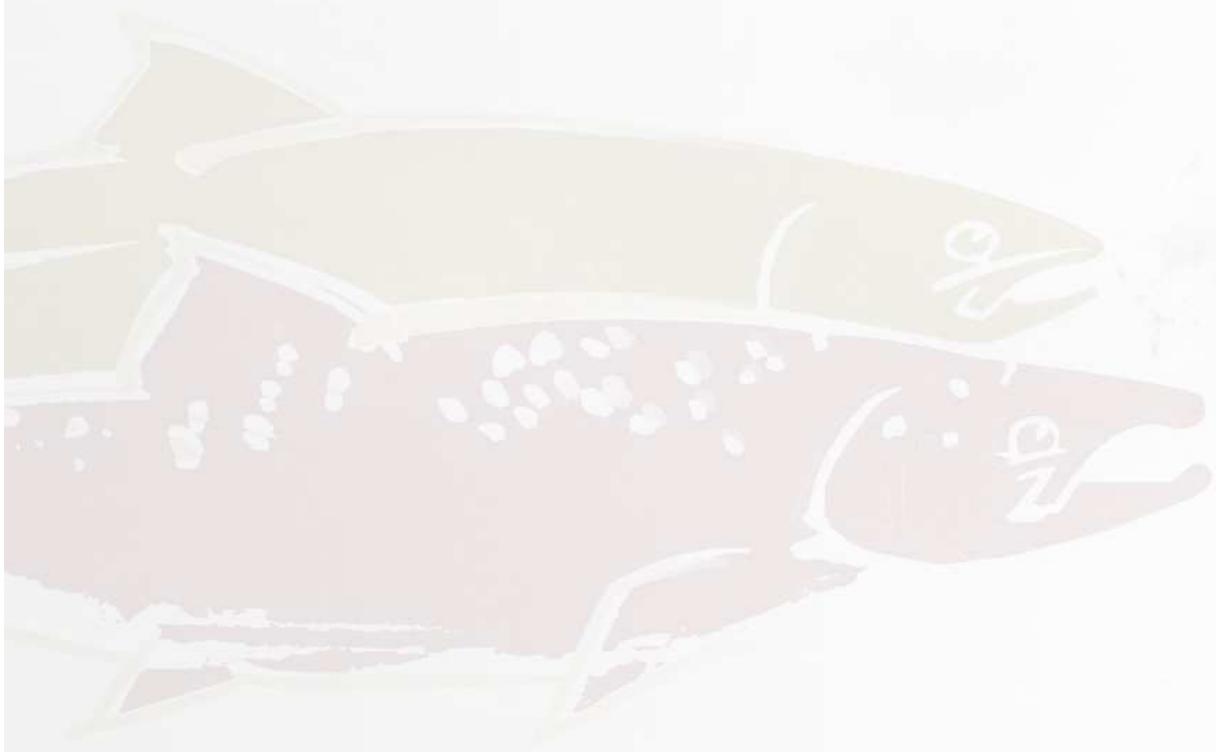


***Manifeste pour un  
« Plan Saumon Loire-Allier »  
ambitieux pour 2014-2019***

## Introduction

*Des décennies d'expérience et de retours scientifiques, en France et ailleurs dans le monde, le montrent : le repeuplement temporaire mais renforcé de l'axe Loire-Allier, afin d'augmenter les retours de géniteurs est nécessaire.*

*Ces retours seront (ils le sont déjà en partie) incitatifs et valorisants pour les actions indispensables d'amélioration des habitats, afin d'obtenir le renouvellement naturel et autonome de la population et développer dès 2017 une pêche responsable et durable de ce poisson.*



### **Ils soutiennent la démarche :**

#### **En cours de validation par :**

Jean Pierre Vigier, Député de la Haute-Loire /  
Conseil général de la Haute-Loire,  
Syndicat mixte du Haut-Allier (SMAT),  
Association projet Parc Naturel Régional des  
sources et gorges de l'Allier,  
Fédération de pêche et de protection du milieu  
aquatique de la Haute-Loire,  
Conservatoire National du Saumon Sauvage  
Association protectrice du saumon (APS),

Club mouche saumon Allier (CMSA),  
Association Internationale de défense du  
saumon Atlantique (AIDSA),  
North Atlantic Salmon Fund (NASF),  
Club des saumoniers,  
WWF France,  
ERN – Sos Loire vivante,  
Comité National de la pêche Professionnelle en  
Eau Douce (CONAPPED), etc.  
(liste non exhaustive)

#### **Conception & mise en page :**

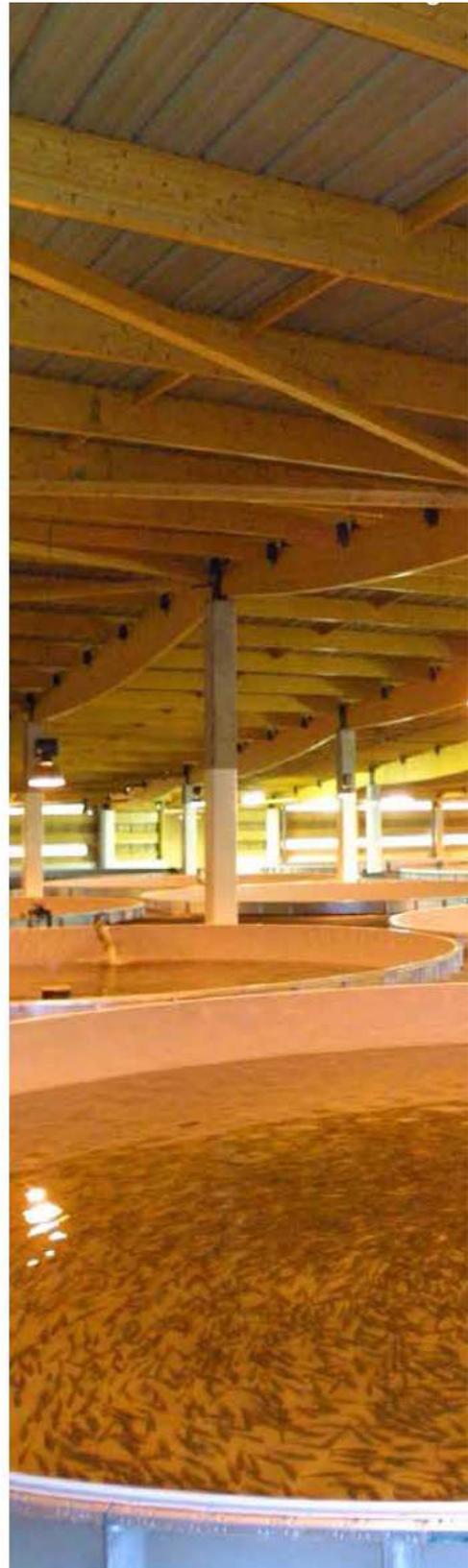
Roland Niccoli, Openscop  
[www.openscop.fr](http://www.openscop.fr)

En 1994, le nombre de saumons présents sur le bassin de l'Allier était estimé à une centaine. Le lancement du **Plan Loire Grandeur Nature**, suite à l'abandon des ouvrages alors programmés sur le fleuve a permis de renouveler l'ambition collective en matière de restauration de la population de saumon. Le « Plan Loire » a conduit à la fermeture de la pêche et à la construction de la **Salmoniculture du Haut-Allier**, devenue le **Conservatoire National du Saumon Sauvage (CNSS)** en 2007. Près de 20 ans plus tard, ce sont environ 700 saumons qui remontent l'Allier. Toutefois, cette population n'est toujours pas viable et nous sommes loin de son autonomie. Ainsi, **80% des saumons de retour sont issus directement ou indirectement des opérations de soutien de population réalisées par le CNSS**. Un arrêt des actions de repeuplement conduirait rapidement à une chute des populations aux alentours de 200 individus, avec un risque non négligeable d'extinction (résultats d'une étude de l'INRA en 2013).

## **1** *Améliorer l'habitat pour retrouver une population autonome, une priorité, mais une question de volonté, de maîtrise d'ouvrage et de financement.*

**L'objectif à long terme, partagé par tous les acteurs du Plan Loire est d'avoir une population viable et autonome. Toutefois, cet objectif ne saurait être atteint qu'avec une amélioration du taux de survie des saumons à tous les stades, en eau douce comme en mer. Le taux de survie en mer reste une préoccupation principale nécessitant encore des actions pour la suppression des pêches d'interception, comme celles menées par le North Atlantic salmon Fund (NASF) et par l'Organisation pour la Conservation du Saumon de l'Atlantique Nord (OCSAN-NASCO). Si l'évolution de l'environnement marin reste incertaine du fait des changements climatiques et donc difficile à contrôler, il est d'autant plus vital de poursuivre les efforts sur la qualité de l'habitat des saumons en eau douce. Nous devons renforcer le travail engagé, avec une politique ambitieuse d'amélioration de la continuité, de la qualité des habitats et de la qualité de l'eau.**

**Cette démarche, si elle est souhaitée à l'échelle nationale et du bassin, passe obligatoirement par des actions à l'échelle locale, notamment via les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Ceux-ci fixent des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur, de protec-**



tion quantitative et qualitative de la ressource en eau, ainsi que les Contrats Territoriaux Milieux Aquatiques (CTMA) qui engagent des programmes d'actions. Ces programmes ne peuvent être mis en œuvre que grâce à la volonté des maîtres d'ouvrages et aux soutiens financiers, notamment, de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et des collectivités.

## 2 Une plus forte implication des acteurs locaux pour une vision stratégique partagée et une mobilisation collective.

La question de l'avenir du saumon (Plan Saumon) est gérée actuellement par un groupe d'une dizaine de personnes piloté par la DREAL de Bassin, avec des opérateurs techniques : ONEMA, LOGRAMI, CNSS et les financeurs principaux : Agence de l'eau Loire-Bretagne, EPL, et EDF. Elle s'appuie sur un comité scientifique constitué en 2006, regroupant des spécialistes de plusieurs pays de l'aire de répartition du saumon atlantique.

Si les rencontres annuelles de ce groupe ont permis à la DREAL d'élaborer un projet de Plan de Gestion des Poissons Migrateurs (PLAGEPOMI), la vision stratégique et politique sur le bassin est encore peu partagée et la « commande politique » sur le saumon (objectifs à atteindre) est inexistante. Le déficit préoccupant de communication et d'appropriation collective de l'enjeu de restauration et de valorisation de cette ressource, unique à l'échelle européenne, l'illustre. Aussi, nous proposons de mettre en place, à titre expérimental, à l'image des « corporations de gestion » des rivières à saumons au Québec, une organisation à l'échelle locale, qui rééquilibre les forces (politiques / techniques / administratives

/ associatives) et qui redonne toute sa place à la concertation des acteurs sensibles à la conservation, au développement et à la valorisation de la ressource saumon.

Lors de l'assemblée générale de l'Association Protectrice du Saumon (APS) du 28 avril dernier, à Langeac les élus présents : Jean Pierre VIGIER, Député de la Haute Loire, Lionel ROUCAN, Vice-président de la Région Auvergne et Président de l'Association Projet Parc Naturel Régional des Sources et Gorges de l'Allier, Guy VISSAC, Président du SMAT du Haut-Allier et vice-président du Conseil général de Haute-Loire, Franck NOEL-BARON, président de la Communauté de Communes du Langeadois et président du SAGE du Haut-Allier, Marie Thérèse ROUBAUD, Maire de Langeac et Antoine LARDON, Président de la fédération de pêche de Haute-Loire ont affirmé, avec l'appui des ONG de conservation, que l'on ne pouvait espérer sauver une espèce qu'avec une mobilisation collective. Pour qu'elle ait lieu, il faut que le Saumon devienne un sujet de fierté pour les habitants, un objet de valorisation du territoire. Une prise de position commune des responsables politiques et acteurs de terrain permettrait de convaincre les grands décideurs de renforcer l'effort.

## 3 Un repeuplement renforcé, de qualité, pour un retour croissant tout en réduisant les budgets

Les soutiens de population réalisés par le Conservatoire du Saumon depuis près de 10 ans, ont permis aux habitants du Haut-Allier de voir remonter des saumons en plus grand nombre dans leur rivière. Toutefois, alors qu'il vient d'être prouvé que cet outil pouvait très fortement contribuer à



ce retour en parallèle des actions à mener pour la reconquête de l'habitat, et malgré toutes les dispositions prises, la crainte formulée par certains acteurs, minoritaires mais influents d'un impact potentiel des repeuplements sur les populations « sauvages » conduit à ne pas valoriser au mieux les capacités de production du CNSS et à déverser les poisons sur les zones potentiellement moins favorables. En 2013, les effectifs déversés seront les plus faibles depuis 2009 avec une baisse globale pour le plan Loire de près de 25%. Alors que la capacité de production du CNSS est potentiellement de plus de 2,5 millions d'alevins, seulement 10% de cette capacité, soit 250 000 sont commandés pour le repeuplement de l'Allier.

Pour rappel, les déversements d'alevins en 2009 ont contribué pour une grande part aux retours de 865 saumons en 2012. Par conséquent, la baisse progressive depuis 2009 des effectifs d'alevins déversés réduit la probabilité d'un retour important et rapide de saumons sur le Haut Allier. Nous risquons d'être dans une logique d'abandon progressif en constatant une baisse « inexorable » de la population de saumons. Ce message très négatif pour l'ensemble des acteurs rendrait difficile voire impossible la mobilisation des territoires concernés pour la reconquête des habitats du bassin.

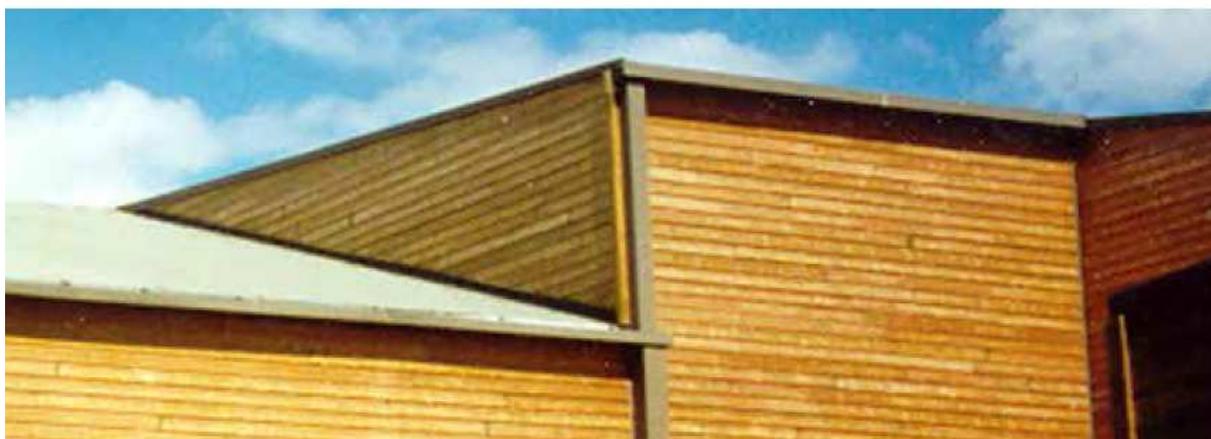
Le contexte de crise économique, 20 ans après le lancement du Plan Loire Grandeur Nature pourrait par ailleurs conduire le Plan Saumon vers un manque d'ambition totalement à contre temps, au moment où les premiers résultats sont là. Aussi le CNSS, conscient de la situation économique et de sa part de responsabilité pour y faire face, a anticipé une baisse de son budget, tout en gardant un objectif de production important. Si la

réduction progressive des déversements de smolts est envisagée dans le prochain programme, il est proposé de développer au mieux la production d'alevins, notamment ceux issus de géniteurs sauvages, et de valoriser leurs déversements en optimisant toutes les zones les plus favorables.

Le soutien des effectifs à un niveau ambitieux permettrait de conserver la tendance à l'augmentation des saumons de retour avec pour objectif 1600 saumons comptabilisés à Vichy au terme du plan, tout en réduisant les dépenses (- 20% en moyenne sur les 6 prochaines années) grâce au développement en parallèle d'activités de recherche, d'études et la production d'une autre espèce.

## 4 Un compromis scientifique et politique maîtrisé et valorisé

A la différence du plan précédent (2009 –2013), pour lequel nous n'avions pas d'éléments sur l'impact des repeuplements, l'objectif proposé de 1600 poissons de retour à l'issue du plan 2014 –2019, grâce à un soutien adapté pourra être validé par le modèle de dynamique de population développé par l'INRA, tout en précisant les quantités nécessaires d'alevins à produire par le CNSS et les lieux de déversement les plus favorables pour y parvenir. Le Comité Scientifique pourra être consulté sur le risque pour la population « sauvage » d'une telle politique, risque à mettre en parallèle avec le gain potentiel que représente la mobilisation des acteurs locaux pour la reconquête de l'habitat, qui, grâce à un retour plus important pourront comprendre et accepter plus facilement les efforts que nous devons encore fournir pour y parvenir. A ce égard, le retour important de saumons pourra conforter



*l'investissement qu'EDF va mettre en œuvre pour la reconfiguration du barrage de Poutès, dans le cadre du Grenelle et du Plan de restauration de la continuité écologique lancé en 2009. Il confortera aussi l'ensemble des efforts que les collectivités vont devoir consentir pour que la qualité de l'eau nos rivières tende vers l'excellence.*

*La baisse du soutien interviendrait alors, au fur et à mesure de l'amélioration constatée du taux de survie. Grâce à l'outil de traçabilité développé par le CNSS et au programme de génétique initié en 2008, les analyses génétiques des poissons de retour permettront d'adapter le programme de soutien aux résultats obtenus, mais également d'évaluer l'impact des actions menées en parallèle sur le milieu, sur le taux de survie des poissons « sauvages ».*

## **5** *Pêcher le saumon en 2017, une étape concrète de l'ambition de ce programme et la mise en œuvre de la concertation*

*L'ouverture de la pêche du saumon à l'horizon 2017 doit être une étape concrète de cette politique ambitieuse. Elle fixe un objectif intermédiaire à l'atteinte à long terme d'une population stable et autonome et permet de mobiliser de nombreux acteurs. Elle entraînera surtout une concertation approfondie, car les conditions de la pratique et du contrôle de la pêche, devront être débattues aux cours des 3 prochaines années (2014-2016).*



**Cette action forte permettra d'impliquer et de responsabiliser l'ensemble des acteurs :**

**1** **Les riverains**, conscients et fiers de la présence du saumon sur leur territoire, s'approprient cette valeur identitaire et participeront plus facilement aux actions collectives de préservation et de valorisation de ce patrimoine.

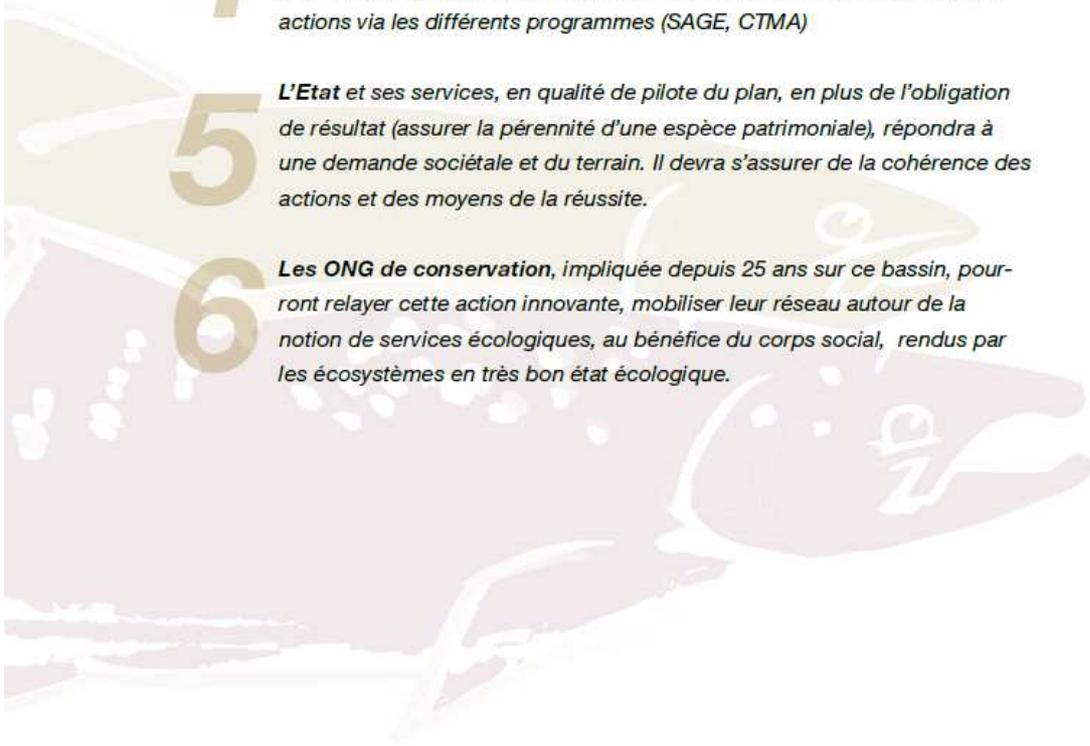
**2** **Les acteurs économiques** (restaurateurs, hôteliers, agriculteurs...) vont participer à la promotion et à la valorisation touristique du territoire

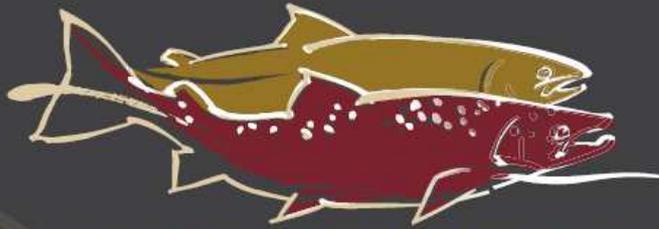
**3** **Les pêcheurs** devront s'entendre, sous contrôle de l'Etat, sur les conditions de réouverture. Ils seront ainsi à nouveau partie prenante dans les décisions de gestion. Ils devront également, avec les collectivités, travailler sur le suivi et le contrôle de la pratique et des atteintes au milieu.

**4** **Les gestionnaires** (fédérations, collectivités, ...) seront en conséquence davantage impliqués sur l'amélioration de l'habitat. Ils pourront alors valoriser l'ensemble des efforts consentis et contribuer à la poursuite de ces actions via les différents programmes (SAGE, CTMA)

**5** **L'Etat** et ses services, en qualité de pilote du plan, en plus de l'obligation de résultat (assurer la pérennité d'une espèce patrimoniale), répondra à une demande sociétale et du terrain. Il devra s'assurer de la cohérence des actions et des moyens de la réussite.

**6** **Les ONG de conservation**, impliquée depuis 25 ans sur ce bassin, pourront relayer cette action innovante, mobiliser leur réseau autour de la notion de services écologiques, au bénéfice du corps social, rendus par les écosystèmes en très bon état écologique.





CONSERVATOIRE NATIONAL DU  
*Saumon Sauvage*

## Conservatoire National du Saumon Sauvage

Larma

43 300 CHANTEUGES

Tél : + 33 (0)4 71 74 05 45

Fax : + 33 (0)4-71-74-05-44

[www.saumon-sauvage.org](http://www.saumon-sauvage.org)

email : [info@cnss.fr](mailto:info@cnss.fr)



## Annexe 4



Langeac,  
Le 26 juin 2013

**Objet : Lettre de soutien au Manifeste « Pour un Plan Saumon Loire-Allier ambitieux pour 2014-2019 »**

Réf : SHA\_AL\_13\_033  
Dossier suivi par : Aude Lagaly  
Mail : [a.lagaly@haut-allier.com](mailto:a.lagaly@haut-allier.com)  
Copie à : Projet PNR Sources et gorges du Haut-Allier

Monsieur le Président,

La Commission Locale de l'Eau du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Haut-Allier, actuellement en phase d'élaboration, souhaite orienter sa politique de gestion de la ressource vers un objectif ambitieux en termes de qualité des eaux et d'habitats. Cette volonté des acteurs locaux est notamment due à la présence d'espèces remarquables sur le territoire, et plus particulièrement à celle du Saumon.

Lors de la réunion du bureau de la CLE du 25 juin, le manifeste « Pour un Plan Saumon Loire-allier ambitieux pour 2014-2019 » nous a été présenté par le directeur du Conservatoire National du Saumon Sauvage. Un des arguments de ce document indique que les soutiens de population, effectués ces dernières années, ont permis d'augmenter significativement le nombre d'individus de Saumons remontant jusqu'aux zones de frayères. Malgré ces efforts et l'atteinte d'un effectif de 800 individus en moyenne à Vichy, la population n'est toujours pas viable.

Aussi, les membres de la CLE souhaitent que l'effectif actuel soit, à minima, maintenu.

Dans ce cadre, je vous informe que nous soutenons l'ambition affichée dans le manifeste et espérons que les opérations de soutien des effectifs ne soient pas revues à la baisse. Nous demandons aussi une plus grande souplesse dans la répartition des déversements entre les différents bassins.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sincères salutations.

**Le Président de la CLE du SAGE du Haut-Allier  
Franck NOEL-BARON**

**Monsieur Le Président de l'Etablissement Public Loire**  
3, avenue Claude Guillemin  
BP 615  
45061 ORLEANS CEDEX 2